

GEORGIOS PAPACHATZIS
PROFESSEUR HONORAIRE DE L' ÉCOLE DES SCIENCES
POLITIQUES «PANDIOS» D' ATHÈNES
EX-RECTEUR
ET VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D' ÉTAT HELLÉNIQUE

**UNE RÉORGANISATION ET UN RENFORCEMENT
DES NATIONS UNIES SONT SOUHAITABLES**

UNE RÉORGANISATION ET UN RENFORCEMENT DES NATIONS UNIES SONT SOUHAITABLES*

Chaque époque a ses grands courants d'idées, ses convictions prépondérantes, et présente certaines revendications essentielles, au sujet desquelles la génération qui précède est appelée à donner une réponse à la génération nouvelle.

Le 19ème siècle est caractérisé par une universelle aspiration qui est de permettre à chaque État d'acquérir une charte constitutionnelle en même temps qu'un régime représentatif. Le vote d'une constitution, même octroyée par le souverain, le droit de vote, les libertés individuelles étaient considérées, durant les premières décades du 19ème siècle, comme une panacée qui aurait le pouvoir de guérir tous les maux de la vie politique et sociale des peuples européens. Ces aspirations ne sont plus de notre temps, elles ont été dépassées depuis; et c'est tout au plus si elles préoccupent encore les nouveaux états indépendants de l'Asie et de l'Afrique. En Europe occidentale, à l'exception des états totalitaires de la péninsule Ibérique, la démocratie bourgeoise est devenue une réalité. Quant à la classe bourgeoise, ayant acquis une place prépondérante dans la communauté sociale, à la suite de ses soulèvements contre la monarchie, elle s'est transformée progressivement de révolutionnaire en conservatrice et se trouve prête maintenant à se défendre contre la nouvelle classe qui, issue de l'industrialisation, de l'exode de la population rurale vers les villes, de l'abandon de l'économie agricole, à fait son apparition sur la scène de l'histoire mondiale.

Depuis un siècle environ, la démocratie bourgeoise du type démocratie d'Occident, constitue un fait en Europe occidentale. Après la première guerre mondiale, le parlementarisme, le suffrage universel, la liberté individuelle, la souveraineté de la nation ont prédominé dans les Empires Centraux, et nous voyons aujourd'hui que le régime politique en Allemagne et en Autriche est une démocratie de type occidental, qui a suivi les terribles années de totalitarisme

* Ανακοίνωσις εἰς τὸ ἐν Ἀθήναις Διεθνὲς Συνέδριον τῆς World Peace through Law: Séance de travail III, Sujet 8: Les Nations Unies et les organisations politiques régionales, sources de principes de droit et d'institutions juridiques. Βλ. «Revue hellénique de droit international» Τόμ. 16 τεύχ. 3-4, 1963, σελ. 310-322. Τὸ ἀγγλικόν κείμενον πρβλ. ἐν «World Peace through Law», ἔκδ. τῆς West Publishing Co., St. Paul, Minn. 1964, σελ. 599-605.

de la période 1934-1944 qui a accumulé tant de maux sur l'Europe et l'humanité entière.

Nos aïeux d'il y a un siècle n'auraient jamais pu prévoir qu'un nouveau problème concernant la forme de la démocratie préoccuperait autant leurs arrière-petits-enfants, durant la seconde moitié du 20ème siècle. La réalisation d'un gouvernement démocratique, durant les dernières décades du 19ème siècle, semblait avoir donné une solution définitive à tous les problèmes intéressant la forme politique du gouvernement. Mais voilà que de nouveaux problèmes naissent maintenant, problèmes se rapportant à la forme actuelle de la démocratie. Le régime politique demande maintenant une forme de gouvernement qui serait en harmonie avec les cadres de la nouvelle époque, qui présente ses nouvelles revendications et ses nouvelles convictions.

Parmi les revendications mondiales actuelles, les plus impérieuses ont trait à la loi et à l'ordre public dans un cadre international, à la garantie de l'ordre public dans une marge de territoire beaucoup plus vaste qu'autrefois. Il y a un demi-siècle de cela, on considérait comme suffisant que l'ordre public soit assuré à l'intérieur de chaque pays. Seuls les conflits entre les groupes ayant des intérêts opposés, à l'intérieur du pays, étaient considérés comme constituant une situation anormale. On parlait alors d'anarchie, de guerre civile, on traitait de faible l'état qui n'était pas en mesure d'imposer l'ordre public. On soulignait les résultats néfastes découlant d'une aussi terrible anomalie. Tandis qu'au contraire les différends, les conflits entre nations étaient considérés, il y a un demi-siècle, comme existant dans la nature des choses. Pour résoudre les différends en question, on trouvait naturel, en cas d'échec des négociations diplomatiques, de recourir au moyen de la guerre. La guerre était considérée comme quelque chose de logique, comme la seule issue possible, et sous certaines conditions, la conscience morale universelle ne la réprouvait pas entièrement. Des principes moraux et des règles sur la notion des guerres justifiées s'étaient développés. L'histoire était pleine de tels exemples. La guerre était considérée comme la suite naturelle des justes aspirations et revendications d'un peuple usant de moyens dynamiques, après l'échec des tentatives faites pour obtenir la réalisation de celles-ci par la voie des pourparlers entre diplomates à la table des négociations. Aujourd'hui les choses ont changé. Les grands progrès techniques ont interdit la guerre en tant que moyen de solution des conflits nationaux par peur du suicide de l'humanité entière. Les moyens modernes de destruction massive et totale, mis à la disposition des hommes par les savants, ont rendu impossible le recours à la guerre pour trancher les différends, car les résultats auraient dépassé de beaucoup le but à atteindre. Autrefois, le but des guerres consistait à faire plier l'adversaire jusqu'à la reddition, tandis que maintenant les résultats d'une guerre avec les moyens actuels seraient l'anéantissement de la civilisation, en général, et peut-être même la fin biologique de la race humaine sur notre planète. D'où la nécessité, rendue encore plus impérieuse que jamais, d'avoir des institutions réglant la légalité et l'ordre.

Quant à la conception d'ordre public, elle a maintenant un cadre de territoire bien plus étendu. Autrefois, elle concernait chaque pays en particulier et se bornait à assurer l'ordre public entre les différents groupes de chaque état. Maintenant il faut garantir l'ordre public entre tous les empires, toutes les nations de notre globe. Leur sort est commun. Ou bien tous seront sauvés et survivront ou bien tous seront détruits et disparaîtront. A l'ancienne époque, avant 1950, il y avait après chaque guerre, des vainqueurs et des vaincus. Maintenant c'est la race humaine qui sortira vaincue du conflit et le seul vainqueur sera l'esprit de destruction de celle-ci. A l'ancienne époque, avant 1950, chaque état ou coalition d'états avait comme adversaire un autre état et ses alliés (par exemple, la guerre de 1914). Maintenant l'ennemi est commun, l'adversaire est le même pour tous: c'est le manque d'institutions d'ordre public avec mission préventive et assez efficaces pour s'imposer aux peuples ayant des différends entre eux, suffisamment aptes à imposer un règlement pacifique à ces différends.

Quand sera-t-il possible d'établir des institutions semblables sur des bases plus justes et plus démocratiques, voilà ce qui constitue la préoccupation vitale de notre époque. Notre nouvelle démocratie, qui sera supranationale, ne devra pas en arriver à opprimer les peuples plus faibles. Dans le cadre d'une conception d'un ordre public international, les institutions de puissance publique devront fonctionner dans un esprit de démocratie et de justice. Ceux qui auront la charge du pouvoir public dans cette nouvelle organisation démocratique entre états confédérés devront être choisis parmi des personnalités ayant une haute valeur morale et jouissant de l'estime commune de tous les peuples ayant entre eux des divergences et exerçant une influence surtout morale, outre la possibilité de s'imposer par des moyens dynamiques, ce qui est en premier lieu indispensable.

Nous sommes dans l'attente des institutions fondées sur des bases de démocratie et d'égalité, de manière à ce que les jugements soient rendus avec impartialité, équité et objectivité, de façon à éviter les injustices éventuelles vis-à-vis des petits états et à ne pas léser les justes revendications de ces derniers. Les solutions données aux différends ne doivent en aucune façon faire l'objet de transactions politiques de la part des grands et puissants états au détriment des petits. Ces institutions organiques de la nouvelle démocratie supranationale et confédérée, devraient être régies plutôt par un esprit d'objectivité quasi-juridictionnelle que par un esprit d'opportunité politique et de transaction.

Il y en a qui considèrent comme une utopie l'expectative et l'espoir d'une telle démocratie surnationale et confédérée. Mais la vraie utopie serait de considérer que sans elle l'humanité pourrait survivre. Ce qui est caractérisé aujourd'hui comme une utopie deviendra dans le proche futur une impérieuse nécessité. Car cette confédération d'états constituerait, dans les présentes conditions de vie publique et internationale, une nécessité inévitable. Il serait absurde de penser que la civilisation pourrait survivre (et même que la survivance biolo-

gique de l'humanité serait possible) sans institutions d'ordre public, sous la nouvelle conception de l'ordre public international au sens contemporain, au sens nouveau, que les conditions actuelles de la vie publique internationale ont imposé à la notion traditionnelle de l'ordre public.

Il n'est pas possible de prévoir exactement et de façon concrète dès maintenant l'aspect que présentera cette nouvelle démocratie universelle des peuples confédérés. Il se peut que l'Organisation des Nations Unies en constitue la base. Mais de la manière dont ces Nations Unies sont organisées aujourd'hui, elles demeurent encore inefficaces à remplir le rôle pour lequel elles étaient destinées. Elles ne possèdent ni pouvoir assez substantiel, ni force suffisante pour s'imposer dans les conflits éventuels. Le prestige moral qu'elles devraient exercer est lui-même l'objet de nombreuses contestations. Le chef du Secrétariat Général, qui est à la tête de l'Exécutif, est moins puissant que chacun des chefs des états-membres entre lesquels l'ONU est appelé à prononcer son jugement. Chaque fois qu'une occasion d'intervenir se présente, le Secrétaire Général est obligé de se rendre en personne sur les lieux et de procéder à des démarches auprès de chaque chef d'état-membre, tandis que les premiers ministres des états en question devraient être obligés de venir demander audience au Secrétaire Général, afin de lui exposer les arguments de leurs pays respectifs. Tout ceci prouve donc que l'époque où nous vivons est encore une époque de préhistoire de nos institutions. La législation de l'Organisation essaie encore ses premiers pas, comme le montre le fait que celui qui est tenu de juger et de décider ce qui doit entrer en vigueur est moins fort que chacun de ceux qui sont soumis à son jugement.

Il faudrait donc, ou bien que l'Organisation des Nations Unies soit renforcée en se réorganisant sur des bases entièrement nouvelles, ou bien qu'une nouvelle Union d'États soit instituée sous forme d'une démocratie supranationale confédérée, fondée sur des principes de démocratie et d'équité. Un Pouvoir Exécutif assez puissant doit être à la tête de cette démocratie supranationale confédérée. Les dirigeants de cette Confédération formeraient un organe collectif comprenant non seulement des hommes politiques, mais aussi des hommes possédant de hautes qualités humanitaires. Il serait à souhaiter que parmi les hommes politiques, il y ait de ceux qui jouissent de l'estime générale et d'une grande autorité morale, comme l'étaient les regrettés Herriot, en France, et Bevan, en Angleterre, et plus récemment le grand chef de l'Inde, Nehru. Quant aux hommes pénétrés d'amour pour l'humanité et aux philosophes, il serait fort souhaitable d'en trouver du type d'un Einstein ou d'un Albert Schweitzer. Ce puissant organe collectif, d'un niveau moral élevé, lui conférant autorité et prestige, ce comité exécutif à nombre restreint de membres, placé à la tête de notre nouvelle démocratie supranationale confédérée, devra disposer de forces de police suffisamment armées pour pouvoir imposer l'ordre et il devra aussi avoir, lui seul, le monopole des armes atomiques. La possession donc de ces dernières par l'un quelconque des états-membres devra être considérée

comme illégale. Il est indispensable qu'un système de contrôle efficace soit établi, de façon à garantir cette défense de possession d'armes atomiques par chacun des états-membres. D'autre part, l'esprit civique de ceux qui assumeront la charge des forces armées et qui seront sous le commandement du Pouvoir Exécutif, sera formé grâce à une éducation appropriée, ayant pour règle de faire oublier à ceux qui seront enrôlés dans ce corps militaire leur origine nationale et de leur inspirer la foi dans la haute mission de la Confédération et une foi aveugle au commandement de l'Exécutif collectif.

Un système bicaméral doit régir l'Assemblée de la Confédération: d'une part, une Chambre des populations et d'autre part une Chambre des états-membres. Pour la première, les représentants seront élus par la population de chaque contrée. Les critères numériques des populations seront décisifs pour fixer le nombre des représentants. Pour la seconde, chaque état-membre enverra un représentant, indépendamment du fait qu'il s'agit d'un état-membre puissant et d'une population nombreuse ou, au contraire, d'une petite nation. Pour assurer la réussite de ces institutions de la démocratie supranationale confédérée, il faut en tout cas que les membres de chacune de ces Chambres se considèrent comme engagés au service de l'ensemble des peuples et des nations et non pas uniquement au service du peuple et de la nation qui les ont envoyés à l'Assemblée. Il est inutile d'ajouter que c'est ce même esprit qui doit exister parmi les membres de l'Exécutif collectif. Un nouveau sentiment de nationalité et d'esprit civique et social doit être formé, un sentiment plus large que celui de nos jours, qui devrait inspirer tous ceux qui seraient rattachés aux corps déjà mentionnés, c'est-à-dire tant à l'Assemblée comprenant la Chambre des représentants des populations et la Chambre des états-membres, que ceux de l'Exécutif collectif et tous ceux qui seront désignés à faire leur service militaire dans les rangs des forces armées de cette démocratie supranationale confédérée.

Notre époque est par excellence l'époque des progrès techniques prodigieux. Dans aucun domaine de l'activité humaine, l'homme n'a fait d'aussi considérables progrès que dans celui des applications techniques provenant du développement des sciences positives. Ce grand mouvement scientifique et technique ouvre une nouvelle voie et un vrai siècle d'or à l'industrialisation et à l'amélioration du niveau de vie des peuples. Mais en même temps, il inspire des inquiétudes, car le développement technique s'est effectué sur un plan unilatéral et n'a pas été accompagné d'un développement analogue de l'âme et de l'esprit, ni de la maturité morale et du raisonnement nécessaire. Ce progrès prodigieux dans les sciences naturelles a transformé beaucoup de nos principes et de nos croyances, qui semblaient inébranlables durant les premières décades de notre siècle. On croit généralement que cette nouvelle manière de voir les choses se borne à la sphère des sciences positives. Ceci n'est pas exact. Les nouvelles découvertes effectuées dans les sciences physiques et les nouvelles forces terrifiantes que les progrès techniques ont mises entre les mains de l'homme, n'ont pas eu des conséquences seulement pour nos connaissances sur le lois régissant la

nature. Leurs suites sont beaucoup plus étendues. Elles ont transformé également notre manière de penser dans le domaine des sciences politiques et sociales. Elles nous ont obligés à reviser totalement nos convictions concernant plusieurs points de la vie publique et politique, des institutions d'organisation sociale, des relations internationales entre les états et, en général, elles nous ont obligés à revenir sur beaucoup de questions des sciences politiques. Le fondateur de la science politique, Aristote, devrait tracer depuis le début les notions et les lignes fondamentales de celle-ci, s'il se trouvait en face des conditions actuelles du développement technique de l'humanité. En effet, les progrès techniques ont causé un tel rapprochement entre les peuples, que la conception d'autrefois que chaque peuple a une destinée historique qui lui est propre et qu'il a une marche distincte dans le grand chemin de l'histoire, semble aujourd'hui dépassée.

Jusqu' à 1950, il pouvait y avoir une économie nationale pour chaque pays. Maintenant l'influence que chaque économie nationale exerce sur la situation économique des autres peuples et sur leur niveau de vie est tellement importante, que des économies nationales closes et séparées ne peuvent plus exister et toutes les nations tendent à s'incorporer dans de plus vastes groupes, dans des communautés économiques supranationales. Les barrières élevées jadis par les douanes s'écroulent de plus en plus, les restrictions interdisant le travail des étrangers dans un pays se voient de plus en plus abolies et l'énergie financière toute entière tend vers une Union comprenant de nombreux états très vastes avec leurs multiples nationalités. Ce nouvel état de choses, devenu une nécessité, aurait bien étonné les économistes d'il y a quatre ou cinq décades, qui étaient convaincus que d'autant plus isolée un pays prospère gardait son économie nationale, d'autant plus rigoureusement il maintenait des droits de douane protecteurs, d' autant plus sévère il se montrait dans l'interdiction du travail des étrangers dans son territoire, d'autant plus sûrement il aurait sauvegardé, maintenu et amélioré un niveau de vie satisfaisant pour ses propres sujets.

Les progrès scientifiques et le rapprochement des peuples qui en est la conséquence ont amené tout ce changement concernant les notions des sciences politiques et nos croyances sur la science et la pratique de l'économie politique et des finances publiques. Quelque chose de pareil est survenu également dans la sphère de la vie politique et militaire des nations. Jusqu' à 1945, on croyait que chaque peuple créait seul sa destinée historique suivant sa vitalité, ses convictions politiques, sa fierté nationale et sa force de volonté. Le siècle de l'atome nous enseigne le contraire: que le sort des peuples de notre planète est commun, que leur destinée historique est commune. Ou bien tous seront pareillement sauvés et continueront leur route dans l'histoire ou bien tous seront pareillement anéantis, succombant sous les coups d'un commun ennemi, d'un commun adversaire, dont l'existence était insoupçonnée jusqu'en 1950: le manque d'institutions d'ordre public international, aptes à exercer une intervention préventive, assez forte pour pouvoir s'imposer aux états-membres de la société

internationale, pour pouvoir résoudre avec efficacité leurs différends. La conscience de ce sort commun, de ce destin historique commun, encourage encore plus les tendances des peuples vers une union politique, que les progrès techniques foudroyants des dernières décades ont rendu absolument nécessaire.

Notre nouvelle Confédération, dans les cadres d'une moderne et très large conception d'ordre public, ne se bornera pas à inclure exclusivement des institutions de caractère politique, mais elle devra s'étendre dans les domaines de la vie sociale, de l'économie nationale, du maintien de l'ordre public, d'une amélioration du niveau de vie, et tout cela sur les bases des idéaux démocratiques, comme ces derniers sont conçus dans les démocraties de l'Occident (mais dans des marges de territoire et de populations beaucoup plus vastes) et avec une concordance d'aspirations et de vues d'une étendue inconnue jusqu'alors au cours de l'histoire mondiale.

Autrefois, il y a peu de temps encore, les européens combattaient au cours des siècles, les uns contre les autres. Dorénavant, européens et américains de l'Amérique du Nord devront se coaliser pour former le noyau d'une plus vaste Union confédérative, afin d'être en mesure de faire face à l'ennemi commun, l'adversaire commun de la race humaine: Le vide existant dans nos institutions. Si ce vide n'est pas rempli à temps, l'être humain, dépassé par les progrès incroyables de la technique moderne, sera réduit au rôle d'un simple apprenti sorcier, qui verra l'anéantissement de sa race par ces mêmes forces effrayantes que les progrès de la science lui auront permis de déchaîner, mais qu'il ne sera plus en mesure de retenir, puisqu'il les aura imprudemment laissé échapper de son propre contrôle.

Les progrès techniques vertigineux réalisés durant toutes ces dernières années ont changé nos convictions sur beaucoup de questions. On parle fréquemment d'une confusion des idées qui serait le signe caractéristique de notre époque. Il ne s'agit cependant pas d'une confusion des idées, mais d'un nouvel aspect, sous lequel se présentent beaucoup de choses antérieurement connues dans l'histoire sous une forme tout à fait différente. Bien souvent, nos pères, en compulsant dans les pages de l'histoire ancienne, avaient été étonnés de ce qu'une vie sociale normale puisse exister à une époque barbare, avant l'apparition des personnalités dirigeantes de cette époque, des « législateurs ». Il était impossible, disaient-ils, qu'une vie politique et publique, même très rudimentairement civilisée, puisse exister. On peut aisément comprendre à quel point les législateurs de la Chine et de la Babylonie, Lycurgue des spartiates, Solon des athéniens, ont été considérés comme des bienfaiteurs pour leurs contemporains et leurs successeurs. Aujourd'hui, on commence à s'apercevoir tout à coup que nous nous trouvons dans une situation pareille: les législateurs ne sont pas encore venus et nous en sommes encore à l'ère préhistorique en ce qui concerne l'établissement de nos institutions. Un tel retour des temps modernes aux temps barbares, avec partout des embûches entravant l'avance de l'homme dans l'histoire, avec partout des dangers menaçant la survivance de la civilisa-

tion et même celle de la race humaine, voilà le résultat des progrès techniques inouis de ces dernières décades. Ce sont eux qui ont annihilé les distances, qui ont mis entre les mains de l'homme des moyens effrayants de destruction massive et qui ont transformé l'image de la vie sur notre planète. Tandis que chaque état était séparé des autres, avait sa propre économie, ses intérêts particuliers, sa propre histoire et se trouvait fréquemment très éloigné d'un autre, maintenant, grâce à tous ces progrès techniques si rapides, tous les pays ne forment plus qu'une même contrée; leur économie nationale dépend des économies nationales voisines, leurs intérêts sont communs et ils ont une destinée historique commune. Et c'est ici qu'apparaît le terrible vide concernant nos institutions d'ordre public et qui est la menace la plus sérieuse qui se dresse devant l'humanité, le danger le plus imminent dans toute l'histoire humaine. Dans le passé, avant 1940, de hautes valeurs culturelles avaient rempli de leur prestige la vie d'innombrables générations: la bravoure individuelle dans les combats, l'empressement vers la lutte, l'élan spirituel, le sentiment de devoir moral, les nobles convictions, tout cela était très souvent suffisant pour suppléer à une situation éventuellement désavantageuse du côté matériel. Aujourd'hui, le facteur de la vaillance a dû céder la place devant les nouvelles conditions de la guerre scientifique. Sur ce point, l'image d'une bataille dans les plaines de la Pologne occidentale, en 1939, est symbolique. La défense de la cavalerie polonaise contre l'invasion des nazis s'inspirait des qualités personnelles les plus hautes et du moral le plus excellent que l'on rencontre dans l'histoire. Et pourtant la victoire a été remportée par les envahisseurs, qui disposaient d'un nombre illimité de chars d'assaut. Les moteurs des blindés lancés en vagues successives, annihilèrent aisément cette admirable vaillance, ce moral élevé et toutes les autres qualités guerrières des défenseurs.

Les conditions actuelles qui régissent la guerre scientifique sont telles, que l'idéal auquel aspire chaque pays n'est plus de livrer la bataille dans les meilleures conditions possibles, mais d'éloigner l'éventualité d'un combat, de participer au commun effort des peuples menacés par le présent état d'anarchie, en vue de remplir le vide causé par le manque d'institutions d'ordre public, qui est devenu si évident et si dangereux à notre époque.

Jusqu'à 1950, la science politique parlait des pouvoirs publics de chaque contrée et enseignait que chacune d'elles était le plus souvent souveraine, sauf celles qui avaient cédé une partie de leur souveraineté à un organisme confédéré central. La souveraineté était une innocente et bénigne conception de la vie politique et publique, qui non seulement ne renfermait rien de repréhensible, mais, au contraire, constituait la règle générale. On considérait comme naturel qu'aucune limitation légale ne puisse être imposée à un état souverain à l'exception de ce qu'on appelle «auto-limitations». Personne ne pensait qu'une pareille conception excessive, pour ainsi dire hypertrophique, concernant l'étendue et la force du pouvoir public de chaque état en particulier, serait rendu quelque chose d'inacceptable et qui ne pourrait durer plus longtemps. Les publicistes

savaient qu'en Amérique du Nord, par ex., chaque état (*state*) a un pouvoir public sur de nombreuses institutions (éducation, prévoyance sociale, police locale etc), mais que certains secteurs, certaines branches de la vie publique (comme la défense nationale, la politique extérieure etc), appartiennent au ressort exclusif, à la compétence, du gouvernement central de la Confédération. Tandis qu'au contraire, en Europe, il n'y a pas de domaine qui ait été soustrait du pouvoir public de chaque état en particulier. On considérait comme naturel cet état de choses et on donnait une simple explication historique de celui-ci. La toute-puissance du pouvoir public en Belgique, par exemple, ou en Danemark, était considérée comme quelque chose d'aussi naturel et admis, que le pouvoir public restreint de l'Illinois ou de la Pensylvanie. De nos jours, dans la seconde moitié de notre siècle, la notion du pouvoir public absolu n'a plus le même sens innocent et bénin qu'autrefois. La conscience universelle a commencé à avoir, depuis quelques dizaines d'années, le sentiment que des pouvoirs publics peuvent continuer à exister, plusieurs dans le monde, mais que des pouvoirs publics souverains ne sont plus permis, sauf celui de la Confédération Centrale, que les états-membres doivent former.

Les pouvoirs publics nationaux pourraient accomplir une oeuvre culturelle très vaste dans une sphère immense de compétences (éducation, justice, prévoyance sociale, sûreté intérieure et ordre public, industrialisation, développement économique, législation sociale et, en général, amélioration du niveau de vie), mais d'autre part il y a aussi quelques domaines de la vie publique, quelques branches du pouvoir gouvernemental, qui devraient être absolument exclus du pouvoir local et réservés au pouvoir central de la Confédération. Tel est, par exemple, celui de l'emploi des armes atomiques qui devrait dépendre uniquement du pouvoir de la Confédération centrale.

L'ancienne conception que le pouvoir public de chaque nation en particulier est souverain et absolu et qu'il n'est pas soumis à des lois (que c'est lui seul qui institue les règles juridiques régissant ses citoyens, mais sans qu'il soit à son tour régi par des limitations juridiques, qui lui soient imposées par un pouvoir autre que lui et que les seules restrictions qu'il reconnaît soient celles provenant d'auto-limitations), cette conception a cédé la place devant les nouveaux besoins de la situation, suivant lesquels le pouvoir politique de chaque nation ne peut plus être absolu. Celui-ci continue, certes, à établir des règles juridiques, auxquelles ses propres sujets sont liés, mais lui aussi à son tour est régi par d'autres limitations légales, par d'autres règles juridiques prédominantes, qu'un organisme central confédéré, seul souverain dans le monde, lui impose. Une manière de voir opposée à cette conception, une mentalité différente, c'est-à-dire un attachement obstiné à la vieille conception de la souveraineté, le cramponnement jaloux de chaque pays à sa propre souveraineté engendreraient des périls d'une telle ampleur, sous les conditions actuelles de vie publique et politique, qu'on ne serait pas loin de l'anarchie. La nécessité d'organiser le pouvoir public dans les cadres d'une nouvelle conception d'ordre public international, e-

xige que les institutions de droit international public soient renforcées, qu'elles acquièrent plus d'autorité dans tout le monde. Par conséquent, les conditions actuelles exigent de la part de chaque état un abandon volontaire d'une partie de ses compétences, au profit d'une Confédération centrale démocratiquement organisée.

Le prolongement de la situation actuelle (l'existence des états dans l'État) crée des périls imminents si graves, qu'en comparaison de ceux-ci les dangers du passé provenant du manque d'ordre public semblent insignifiants.

Notre siècle appartient par excellence à l'ère du progrès technique, à la période de la civilisation technico-économique. Dans les pays les plus développés, les machines ont libéré presque entièrement l'homme des travaux manuels et tendent à faire de l'ouvrier un simple instrument assurant le fonctionnement des appareils électroniques. La perspective de l'avenir est de permettre aux machines de remplacer le travail de l'homme, ce dernier conservant seulement la surveillance de leur marche. Ce développement de la technique a contribué au relèvement du niveau de vie. L'industrialisation sans cesse en progrès, offre aux contrées prospères une abondance de produits étonnante et plus spécialement de produits industriels fabriqués en série, à profusion. En même temps, les avions assurant les communications commerciales ont aboli les distances et distribuent ces produits de l'industrie dans le monde entier. Tandis qu'il y a quelques dizaines d'années, les consommateurs disposaient de produits agricoles par excellence et de provenance surtout locale, aujourd'hui dans les contrées les plus prospères on peut avoir des produits industriels venant de tous les coins de la terre. De plus, des organismes financiers très puissants ont remplacé les anciennes sociétés commerciales. Tantôt l'état, tantôt l'initiative privée, ont établi de puissantes institutions économiques et organisé des centres de production, avec lesquels les sociétés à portée commerciale du passé ne peuvent soutenir aucune comparaison. De grandes unités économiques formant un bloc prennent une extension de plus en plus vaste. Des marchés communs sont organisés en vertu d'accords contractés entre des peuples ayant des nationalités différentes, qu'il y a quelques dizaines d'années avaient des économies nationales tout à fait distinctes.

Quoique le fait de la superproduction crée parfois des crises économiques, dues à ce que, même dans les pays les plus développés, les institutions d'organisation laissent à désirer sur plusieurs points, quoique parfois même des crises de superproduction se présentent, en tout cas le progrès technique a eu comme résultat une très remarquable amélioration du niveau de vie des populations. L'industrialisation et l'évolution technique ont démenti les prédictions pessimistes faites par certains philosophes du 18ème et du 19ème siècle, comme J.-J. Rousseau et Tolstoï, qui n'approuvaient pas l'orientation de leur époque vers une civilisation de caractère de plus en plus technique.

La crise culturelle, les heures difficiles que passe la civilisation sur le plan spirituel, une crise tellement caractéristique de notre époque, n'est pas due à ce

développement de la production et à l'essor technico-économique du progrès. La cause de cette crise des valeurs morales et spirituelles vient de ce que tandis que le progrès technique a pris une ampleur extraordinaire durant ces dernières décades, au contraire, la culture morale de l'homme, l'élévation de ses sentiments ont suivi un rythme incomparablement plus lent. La civilisation proprement dite, celle de l'esprit, n'est pas mise en péril par la prospérité économique et par les progrès techniques, mais par la prédominance de certains courants d'idées et de certaines convictions soi-disant réalistes, suivant lesquelles les valeurs économiques sont suffisantes pour que l'homme progresse et constituent, en elles seules, tout ce qui est vrai, concret, tout ce qui rend la vie digne d'être menée. Ainsi, tandis que le progrès technique n'est qu'une simple base (il faut l'avouer: nécessaire au développement de la vraie civilisation), tandis qu'il ne constitue qu'un simple moyen, qu'une simple voie, par laquelle l'homme se rapproche des valeurs éternelles de la culture, une conviction erronée tend à prédominer en ces derniers temps, affirmant que ce progrès technique peut remplacer l'élévation morale de l'homme, la culture de l'individu et devenir un but en lui-même. Ce danger de prendre le moyen comme un but, cette tendance à remplacer chaque impulsion de l'âme humaine vers tout ce qui est beau et noble par les tendances d'une civilisation technico-économique sans âme, sans spiritualité, voilà ce qui constitue le côté tragique de notre progrès et provoque la crise de notre civilisation.

Un des facteurs ayant formé cette mentalité d'un grand nombre d'individus de cette époque de progrès technique que nous parcourons, a été (il y a un siècle environ) la foi exagérée de l'homme en la toute-puissance des sciences naturelles, bien qu'elle ait été démentie par la suite. Pendant la seconde moitié du 19ème siècle, la recherche scientifique et les applications techniques résultant du progrès de celle-ci, avaient pris un tel développement pour cette époque, que l'homme avait fini par croire que grâce à la science il deviendrait maître de la nature et pourrait trouver une solution à tous ses problèmes. La science positive n'a réussi cependant à donner à l'homme aucune solution de ses problèmes, surtout de ses problèmes intimes. Ses questions et ses inquiétudes sont demeurées sans réponse, les expectatives qu'il espérait de la science n'ont pas été réalisées et un «vide de l'âme» béant a remplacé sa foi de jadis.

La crise culturelle de notre époque n'est donc pas due à la prospérité économique et au progrès technique, mais à la baisse des valeurs morales, à l'état stagnant de la culture du monde intérieur de l'homme et en général à la contexture dénuée d'âme de notre civilisation technico-économique.

Un autre élément de la crise culturelle de notre époque est l'inquiétude et l'incertitude pour le lendemain. L'homme n'a pas encore pu assurer la loi et l'ordre public dans des cadres territoriaux plus étendus qu'autrefois, cadres imposés par les conditions actuelles de vie publique et internationale. L'ennemi commun, c'est à dire le spectre de la catastrophe totale et commune du genre humain causée par les effets de la radioénergie libérée, le cauchemar d'un suicide

de en masse de la race humaine, a créé, il est vrai, un équilibre de la terreur, qui tend à remplacer, comme moyen préventif du conflit, «l'équilibre des puissances» qui se formait à telle ou telle époque dans l'histoire diplomatique du passé.

Néanmoins le manque d'institutions efficaces relatives à l'ordre public, engendre une angoisse collective, surtout dans l'âme des générations nouvelles de tous les peuples du globe. Elles éprouvent plus profondément la soif de voir survivre l'humanité et l'amour envers l'édifice séculaire sacré de la culture, exposée désormais au suprême danger, elles ont foi dans les destinées de l'humanité, elles ont de hautes attentes et en conséquence des inquiétudes; car elles ont conscience que les terribles armes que les progrès techniques ont mis aux mains de l'homme, n'ont pas été accompagnées d'une maturité morale et rationnelle analogue, imposée par les circonstances.

Le type du chef politique est resté le même dans les grandes et puissantes nations à notre époque d'énergie nucléaire qu'il était aux époques de l'épée et de la poudre: avec ses caprices, ses impulsions, ses colères, ses manœuvres diplomatiques, son inconstance, son esprit soupçonneux, ses paroles parfois provocantes, en un mot avec toutes ses faiblesses humaines. Il se sent toujours au service exclusif d'un certain pays et non pas au service de l'histoire humaine. Tandis que les circonstances ont pris maintenant une gravité sans précédent, les chefs politiques des grandes puissances mondiales ont conservé le même esprit, la même mentalité qu'autrefois: Le sentiment profond de responsabilité envers l'humanité qui s'imposait, n'a pas encore remplacé en eux les anciens élans et les impulsions de l'âme, que le prestige, la tendance à la domination, la soif du pouvoir et de la force, éveillaient en eux.

De hautes personnalités morales apparaissent dans chaque génération. Ce sont de nobles figures à pensée philosophique profonde, des esprits héroïques, selon Carlyle, ayant de l'amour pour l'humanité; mais ceux-ci restent toujours en marge de la vie publique et c'est à peine si la voix d'un Albert Schweitzer par ex. ou d'un Bertrand Russell peut se faire entendre.

C'est dans ce sens que nous parcourons actuellement la préhistoire de l'organisation de nos institutions. La nécessité «d'institutions de la vie publique» de nature plus large, avec une mission préventive et possédant des forces suffisantes pour une intervention efficace, apparaît maintenant comme plus impérative encore. Notre époque attend les législateurs, les vrais «grands hommes», au rayonnement mondial, au prestige supranational, qui s'imposeront aux pays ayant des chefs politiques locaux et nationaux «vieux genre». La vie politique a présenté jusqu'à nos jours des physionomies «grandes» de nom seulement, à l'opposé de tant d'autres sections de la culture, parmi lesquelles on a vu naître des figures illustres, de prestige mondial (Newton, Bach, Goethe, Edison etc.). Les physionomies des «précurseurs» de notre histoire récente, qui ont fait leur apparition dans le stade politique (Woodrow Wilson, Trygve Lie) étaient soit trop des théoriciens, soit dénués de pouvoir et d'influence mondiale suffisante.

Les institutions que les vrais grands hommes vont établir, institutions d'ordre public dans des cadres internationaux, devront former une base, rendue indispensable, pour la sauvegarde de la culture et même de la survivance du genre humain. Cela sera aussi le point de départ d'un nouvel épanouissement de la civilisation, avec les objectifs suivants: la démocratisation des institutions de souveraineté dépendant de l'Organisme central confédéré, le fonctionnement de plus en plus parfait de cet Organisme, l'esprit d'équité de plus en plus appliqué, l'objectivité dans les jugements dénués autant que possible des critères de l'étroite opportunité politique et de transactions entre les peuples puissants.

G. PAPACHATZIS